



Les négociations sur la **GPEC** (*Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*) se poursuivent mais timidement

La **GPEC** donne la possibilité au salarié de connaître les choix stratégiques de l'entreprise, d'anticiper sur les conséquences des évolutions liées à son métier et de se positionner sur des formations lui permettant d'évoluer au sein de son emploi. Elle permet aussi à l'entreprise d'anticiper les conséquences des évolutions liées à son environnement interne et/ou externe en fonction de ses choix stratégiques.

La GPEC

La CFE-CGC rappelle de nouveau sa revendication principale :

Les classifications de nos collègues techniciens ne peuvent être inférieures au coefficients **2.1 (275)** comme précisé dans les *dispositions de la convention collective SYNTEC*. Cette revendication propre à la **CFE-CGC** pèsera sur nos positions vis à vis de cet accord en phase de négociation.

Pour plus d'information [CFE-CGC PROSERVIA](#)



La direction nous a présenté sa vision en Comité d'Entreprise, et explique que même si le poste renseigné sur le contrat de travail et la fiche de paye est « Technicien », et même si ce point est confirmé par un ordre de mission mentionnant « Technicien », **hélas, il n'est pas vraiment Technicien !!** selon notre direction.

PROSERVIA ne peut donc pas appliquer le terme de TECHNICIEN à des salariés qu'elle ne considère pas comme tel ! **la CFE-CGC demande à la direction le passage de tous les postes dont la dénomination commence par TECHNICIEN au minimum à un coefficient 275 et la mise à jour des salaires en respect de la Convention Collective SYNTEC (1650,75 euros).**

Dans la **GPEC**, l'entreprise doit prendre en compte les situations d'accidents de parcours de maladie, D'invalidité, de problème d'ordre familiale et sociale, etc...

La CFE-CGC soutient le « programme individuel de reconversion ». Pour toute action de reconversion, le collaborateur, qui le souhaite, bénéficiera d'une formation spécifique. L'entreprise examinera la faisabilité du projet et recherchera les postes disponibles au sein de la société si ce n'est pas le cas. Alors, elle construira avec le collègue concerné un projet de formation utile aux deux parties.

Cependant **La CFE-CGC** ne signera aucun accord **GPEC** qui intégrerait dans ses chapitres des transactions financières de départ de collaborateurs. **C'est clair !**

CDS & OSS

Par ailleurs, Les salariés des CDS et des différents OSS en clientèle sont inquiets devant la surcharge de travail, le nombre important de démissions et des problèmes d'organisation de travail, le turnover est très important.

La CFE-CGC alerte la direction sur les conditions de travail, qui se sont fortement dégradées au sein de l'entreprise, les salariés nous remontent des situations de souffrance au travail.

La CFE-CGC rappelle à la direction l'importance du rôle des **CHSCT** actuels et la nécessité de mettre en place dans la future organisation sociale 2019 un dispositif qui permette de garantir à tous les Salariés des conditions de travail qui soient acceptables.

CDS de Lisses

La CFE-CGC félicite nos collègues du CDS de Lisses pour leurs nouveaux locaux. L'été dernier, Ils nous avaient fait part de leurs difficultés à travailler dans un environnement confiné, bruyant mais également non sécurisé. En effet, les bureaux administratifs étaient, quant à eux, surchargés, faisant état quelques fois de plus de 3 collaborateurs dans un espace très réduit. Les accès aux issues étaient également encombrés ne respectant pas les normes de sécurité conventionnelles et pouvant déboucher sur de graves accidents en cas d'incendies. En souffrance également, nos collègues du service support technique en charge du support téléphonique pour appuyer les techniciens sur le terrain, cette équipe implantée en plein milieu de l'usine de production supporte un environnement bruyant de production et les bruits générés par les mouvements logistiques,

Suite à cela nous avons initié plusieurs actions auprès de la direction PROSERVIA, et auprès du **CHSCT**.

Bordeaux

La Direction nous confirme des recrutements en cours pour pallier aux départs des salariés du staff de l'agence de Bordeaux, et réaffirme sa volonté de faire croître cette agence PROSERVIA.

Service paie

La CFE-CGC alerte la direction sur le prélèvement à la source et la surcharge de travail au niveau du service paie.

Le projet du gouvernement initialement prévu le 1er janvier 2018 sera mise en place le 1er janvier 2019. Même si le service paie avait déjà anticipé ce point, une nouvelle surcharge de travail reste possible.

La CFE-CGC, déjà fortement impliquée par sa contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) nés dans le cadre des Nations unies en 2015, s'est investie dans une démarche de déploiement opérationnelle de la (RSE) en intégrant les ODD dans les activités des entreprises.

Pour **la CFE-CGC**, le futur est déjà notre présent. **#RSE**